



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 19 juillet 2021

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général M. Pascal Terwagne, Directeur général adjoint

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN M. Claude EERDEKENS

3.2 Objet : Convention des Maires - Pollec 2020 - Approbation du dossier de candidature

Le Conseil,

En séance publique,

Vu les articles L 1122-24 alinéas 1^{er} et 2, L 1122-26 et L 1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'appel à projets POLLEC 2 à destination des communes et des structures supra locales lancé par la Région wallonne ;

Revu sa délibération du 26 mai 2015 portant adhésion de la Ville d'Andenne à la « *Convention des Maires* », sous l'égide du B.E.P. ;

Considérant que le Collège communal a décidé en date du 30 octobre 2020 de participer à l'appel à candidatures du SPW Énergie, dans le cadre des dossiers d'appel à projets susmentionnés ;

Attendu qu'un cofinancement de 75.000,00€ et 33.600,00 € respectivement pour les volets « Investissements » et « Ressources Humaines » pourrait être obtenu ;

Vu l'arrêté de subventionnement ;

Attendu que le dossier de candidature de la Ville devait être envoyé au comité de sélection pour le 6 novembre 2020 ;

Attendu que la délibération du conseil communal approuvant le dossier de candidature doit être envoyée avant le 31 décembre 2021 ;

Vu le dossier de candidature ;

Sur la proposition du Collège communal ;

Par ces motifs,

DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1^{er} :

Est approuvé le dossier de candidature de la Ville d'Andenne dans le cadre du dossier POLLEC 20.

Article 2 :

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise au BEP pour suite voulue ainsi qu'au SPW Département de l'Énergie et du Bâtiment durable -Direction de la Promotion de l'Énergie durable .

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT,

LE PRESIDENT,

P. TERWAGNE

C. EERDEKENS

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE BOURGMESTRE,

R. GOSSIAUX

C. EERDEKENS